

CR de l'atelier 3 – Rencontres Habitat léger mobile de Brioude – 16 novembre 2011

Règlementation, lien et accueil sur le territoire d'implantation

Rapporteur : Cécile Surville (dASA) / Animatrice : Aline Fayard (dASA)

Nous étions une vingtaine de participants à cet atelier, sur les questions de réglementation et d'accueil et lien au territoire. Le public était composé d'une diversité de points de vue et de personnes : porteurs de projets d'habitats légers en individuel ou en collectif, porteurs de projet d'accueil touristique en habitat léger, des personnes curieuses, des animateurs d'associations, de structures accompagnant des démarches d'habitat groupé, des personnes vivant en habitat léger mobile, un représentant d'HALEM/DAL, des personnes travaillant sur les questions d'éco-construction.

Nous avons tenté de traiter la question de l'accueil d'habitats légers et mobiles et du lien au territoire, par deux entrées :

- **La première, du point de vue des territoires** : quels sont leurs enjeux d'accueillir des habitants sous cette forme de logements, quel impact sur l'habitat local (gestion des déchets, dimension sanitaire, réseaux), quelles difficultés réglementaires pour soutenir des projets habitat léger mobile (si envie il y a ? de la part des territoires), quelles solutions, piste de travail à imaginer pour dépasser ces difficultés ?

- **La deuxième, du point de vue des occupants d'habitat léger mobile** : quelles sont les relations avec le voisinage, le village, les élus ? Quelles difficultés d'implantation rencontrent-elles ? A quels niveaux cela situe ? cadres réglementaires, frein culturel, soutien politique local... ?

1. Du point de vue des territoires

Du point de vue des élus des territoires, nous avons identifié que la question du développement des habitats légers et mobiles peut se poser à plusieurs niveaux :

- Niveau réglementaire

La question de la réglementation a été au cœur des débats.

Les questions juridiques et réglementaires sont complexes autour de ces habitats.

Elles mêlent des questions liées aux terrains (constructibles, non constructibles, agricoles...) et la nature de l'habitat (camping/ véhicule habitation, résidence principale/ résidence secondaire, etc). Site ressource : www.halemfrance.org

- Responsabilité des élus et des maires :

Lorsque les habitats légers et mobiles sont installés sur des terrains non constructibles, les questions se posent en terme de respect de la réglementation et de la responsabilité des élus. En effet, l'accès à ces terrains notamment en cas d'incendie est de leur responsabilité.

Dans le cas de terrains constructibles, l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement est également du ressort de la commune et la question du coût est souvent un frein si les terrains sont très éloignés des autres habitations.

- Frein culturel :

Les habitats légers et mobiles sont des modes d'habitat qui s'installent facilement.

Sur des zones touristiques, les élus craignent le développement de ces formes d'habitat pour des résidences secondaires.

Le frein culturel est un élément majeur. Un changement culturel fort est à impulser pour ne pas discriminer les gens du voyage, les occupants de cabanes ou autres habitats légers ou mobiles sur des questions de logement. Comment, pour des élus, changer de discours progressivement sur cette question, dans un contexte de mandat électoral à échéance courte ?

L' élu est-il un acteur incontournable pour les implantations d'habitat léger mobile ?

Nous avons débattu de la place des élus et des maires dans cette problématique.

On ne choisit pas les habitants qui viennent sur un territoire. L' élu n'est peut-être pas incontournable mais est dans tous les cas, un acteur local qui a du pouvoir.

Parfois, en se plaçant sur un terrain purement juridique (des lois), certaines décisions prises localement par des élus peuvent être déboutées. Le travail sur les habitats légers ou mobiles se situe à deux niveaux : législatif (juridique) et local (relation avec les élus).

Favoriser l'habitat léger mobile, est-ce que ce n'est pas un moyen de se désengager de la question de l'habitat social ?

La question du développement de ces habitats pose toujours la question plus large des problématiques de logement et de logement social.

L'objectif des associations militantes comme HALEM, le DAL... est de donner des droits au logement pour les personnes en précarité et aux personnes ayant choisi d'habiter autrement, sans oublier de travailler sur le développement de logements sociaux pour lutter contre la précarité. L'habitat léger mobile peut être un moyen de mettre en débat l'accès au logement sur des territoires et peut constituer, via par exemple les terrains familiaux, des solutions progressives mais efficaces pour lutter contre le mal-logement.

HALEM et le DAL se refusent de partir vers des dérives d'interprétation communautariste et des polémiques sans fins sur le sens des expressions « habitat choisi » ou « habitat subi ». Nous sommes forcés de constater qu'il existe un Habitat Léger indigne : les cartons, les tentes, et autres. De façon paradoxale les militants sont conduits à renouveler cette indignité en exigeant l'arrêt des expulsions considérant que celles-ci ne font qu'empirer les situations de précarité et d'exclusion. Également, ces associations militantes défendent de droit de choisir son habitat mais restent prudentes afin que ces habitats restent des choix et non des pis-aller dans une situation de mal logement en France (voir le rapport de la Fondation Abbé Pierre).

Expérience proposée par l'association AVRIL, Vers une expérimentation autour de l'« HLM » en Sud-Ardèche

Cette étude a été financée avec le soutien du Pays de l'Ardèche méridionale pour proposer des pistes d'action, notamment aux élus sur la question de l'habitat léger mobile ? Dans le groupe de travail autour de cette étude, il y a des élus qui souhaitent intégrer une zone expérimentale sur l'habitat léger mobile dans un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur deux Communautés de communes. L'association AVRIL est une structure ressource et propose des éléments pour avancer sur cette expérimentation.

2. Du point de vue des habitants

Il y avait peu d'occupants d'habitats légers et mobiles dans l'atelier. Les témoignages ont mis en avant que les relations de voisinage ne sont pas forcément problématiques. Il s'agit de rassurer sur la vision excentrique et alternative que peut colporter ce type d'habitat, de créer du lien avec les voisins, d'impulser des espaces de rapprochement (inviter les voisins dans sa yourte) qui permettent de dépasser les préjugés. En fait, les questions de rapport au voisinage ne sont pas spécifiques à l'habitat léger et mobile.

Des propositions, pistes à creuser pour avancer sur le sujet :

- Proposer à des territoires qui connaissent des problèmes de logement et de déficit de logements sociaux, de s'emparer du concept d'habitat léger et mobile (démontable et/ou réversible) pour proposer de nouvelles solutions de logements (en HLM ?), pendant la crise du logement. Ceci en permettant aux occupants de rester des publics prioritaires dans leur demandes de logements sociaux s'ils en font le choix. Développer la communication, la vulgarisation de ce type d'habitat en mettant en avant que cela peut être une solution de logement digne lorsqu'elle est choisie.

D'un point de vue réglementaire, la circulaire des terrains familiaux est une piste à creuser pour des élus, pour installer dans un cadre légal des habitats légers et mobiles.

- S'il y a des élus et des maires sensibles à ces questions et qui ont envie de faire avancer des choses dans ce domaine, impulser une mise en réseau de ces acteurs, une organisation collective qui ait plus de poids que des expérimentations individuelles.

- Rester en veille et faire fonctionner le réseau sur la question du droit à l'expérimentation.

Une table ronde entre associations, élus locaux, institutions a permis au projet de Cubière Cinoble (Aude) de voir le jour. L'association AVRIL souhaite travailler localement sur ce droit à l'expérimentation, autour d'un projet d'une collectivité en Ardèche avec le soutien projeté de Béatrice Mesini et peut être l'expérience de Cantercel (collectif d'architectes sur une zone d'expérimentation accordée sur le Larzac).

- S'inspirer de la dynamique des « logements passerelles » en Limousin (réseau de logements proposés sur le territoire pour permettre à des porteurs de projet de découvrir le territoire et de préparer leur installation, limités dans le temps (quelques mois) pour inventer quelque-chose autour d'un droit à utiliser un terrain pendant une certaine durée, avec un habitat léger mobile.

- Afin que les autorisations d'installer des Habitats Légers ne favorisent pas une dérive en matière de pression foncière et de résidences secondaires, il serait intéressant d'inventer un statut n'autorisant l'installation que pour des résidences principales.